



Ma communauté connectée

VOLET INCLUSION SOCIALE

FICHE DESCRIPTIVE

2019/08/06

Santé Mentale

Améliorer l'inclusion sociale des personnes confrontées à des enjeux de santé mentale



Contenu de la fiche

Description sommaire du secteur	3
A. Enjeux de santé publique liée à la santé mentale	5
1. Quelques chiffres sur les troubles mentaux	6
2. Personnes à risque et prioritaires	7
3. Impacts individuels	8
4. impacts socio-économiques	9
B. Plan d'élimination d'action en santé mentale	10
1. Au Québec	11
2. Au Canada	12
3. Dans le monde	19
C. Outils cliniques et références à l'intention des professionnels de la santé et des intervenants	21
D. Références	24

Description sommaire du secteur

La santé mentale est de plus en plus reconnue dans notre société comme un élément essentiel à la vie. Composante importante de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît « qu'il n'y a pas de santé sans santé mentale »¹. On entend par santé mentale, « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, faire face au stress normal de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté »¹. Les troubles mentaux regroupent quant à eux un large spectre de maladies comprenant entre autres la dépression, les troubles affectifs bipolaires, la schizophrénie, les troubles anxieux, la démence, les troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives, les déficiences intellectuelles et les troubles du développement et du comportement¹.

Au cours d'une vie, **un individu sur quatre** dans le monde sera affecté par un trouble mental¹. Au Québec, et dans l'ensemble du Canada, cette

proportion serait d'**une personne sur cinq**²⁻³. Devant ces chiffres, il clair que personne n'est à l'abri d'un problème de santé mentale D'où la nécessité de promouvoir la santé mentale des personnes de tous les horizons, de la préserver et d'en prévenir l'émergence des troubles mentaux¹⁻². D'autant plus que les personnes présentant des troubles mentaux forment le groupe de gens les plus marginalisées de notre société¹⁻². La stigmatisation et la discrimination dont celles-ci sont victimes constituent un véritable obstacle d'une part à leur participation à la vie économique et sociale et d'autre part à leur accessibilité aux services de soutien et de soins¹⁻².

Des progrès ont été faits dans le domaine de la santé mentale notamment avec l'amélioration des connaissances et le développement de nouveaux outils et méthodes pour promouvoir la santé mentale¹⁻². Toutefois, le système de soin de santé ne répond pas toujours

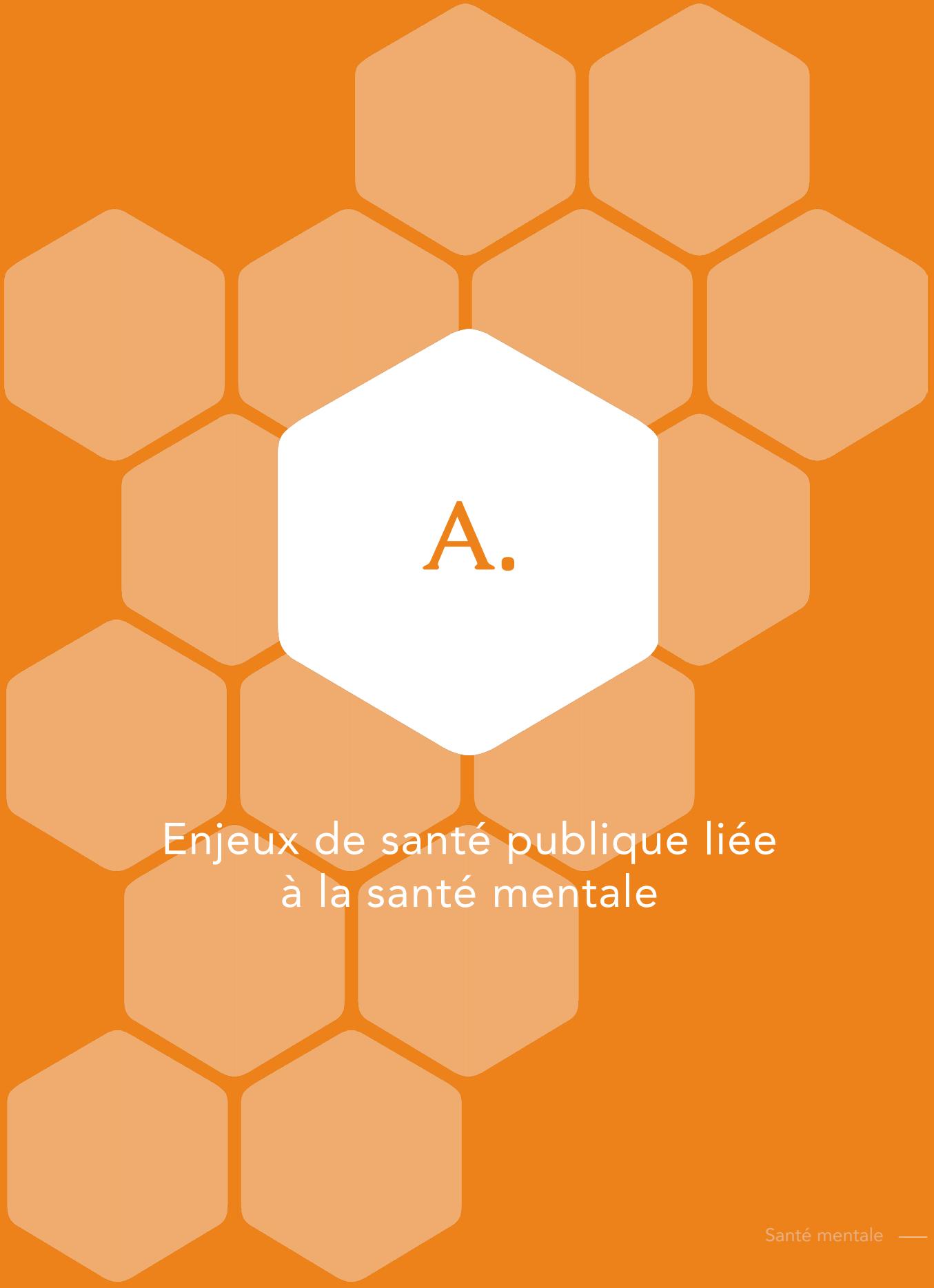
adéquatement aux besoins des personnes présentant des problèmes de santé mentale¹. Une proportion de **35 % à 50 %** de personnes souffrant de trouble mental n'ont pas accès à un traitement dans les pays à revenu élevé¹. La santé mentale étant du ressort de tous, et non pas uniquement du secteur de la santé, elle nécessite donc une approche multisectorielle¹⁻²⁻³. De ce fait ; il est primordial de coordonner les actions des différents intervenants afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes présentant des problèmes de santé mentale.

Nous avons élaboré cette fiche descriptive avec l'espoir que chaque personne présentant des problèmes de santé mentale puisse un jour contribuer pleinement sans stigmatisation et discrimination en tant que membres valorisés et respectés à notre société.

Cette fiche vise tous professionnels de santé préoccupés par la question de l'inclusion sociale des personnes présentant des problèmes de santé mentale et qui souhaiteraient leur

offrir les mêmes opportunités de soutien, de traitements et de services que le reste de la population tout en leur permettant d'exercer pleinement **leurs droits fondamentaux**.

Vous y trouverez les outils nécessaires pour favoriser l'inclusion sociale sans aucune stigmatisation et discrimination des personnes vivant avec un problème de santé mentale ainsi qu'une liste de ressources pertinentes à consulter.



A.

Enjeux de santé publique liée
à la santé mentale

1. Quelques chiffres sur les troubles mentaux

AU QUÉBEC

Selon les dernières données en date de l’Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), au Québec **une personne sur cinq** serait affectée par un trouble mental comme dans le reste du Canada³. Chaque année, c'est donc une personne sur 10 qui reçoit un diagnostic de trouble mental³. Comme partout ailleurs le monde, ce sont les troubles anxiodépressifs qui prédominent³. Le Québec est l'une des provinces où le taux de suicide est le plus élevé au Canada³.

AU CANADA

On estime à 6.7 millions, le nombre de personnes touchées par un trouble mental contre 2.2 millions de personnes atteintes de diabète⁵. Les troubles mentaux affectent un Canadien sur cinq, et sur les 4000 Canadiens qui se suicident chaque année la plupart en sont aux prises. Il existe une étroite relation entre suicide et troubles mentaux⁵.

DANS LE MONDE

Selon l'OMS environ 150 millions de personnes souffraient de dépression dans le monde en 2007¹. En 2017, ce chiffre a doublé et est passé à 300 millions de personnes⁴. Environ 260 millions de personnes étaient aux prises avec des troubles anxieux⁴. D'ici 2020, la dépression constituera la deuxième cause de maladie et d'incapacité après les maladies cardiovasculaires⁴.

2. Personnes à risque et prioritaires

Personne n'est à l'abri d'un problème de santé mentale. Toutefois, certains individus ou groupes de personnes, du fait de leurs caractéristiques propres, sont plus à risque que d'autres de présenter des troubles mentaux. Nous avons résumé dans la figure 1, les personnes les plus à risque au Canada et au Québec³. Leurs besoins devraient être prioritaires



Figure 1 : Population à risque de présenter des problèmes de santé mentale
(Source : Inspiré par le modèle directeur)

3. Impacts individuels

Le taux de mortalité est élevé chez les personnes présentant des problèmes de santé mentale¹. La dépression « fait partie des principales causes d'incapacité dans le monde »¹. C'est 11 % des années de vie vécues avec une incapacité qui est attribuée à la dépression dans le monde¹.

Les personnes présentant un trouble dépressif ou une schizophrénie ont entre **40 à 60 %** plus de chance de mourir d'un problème de santé physique (cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète ou encore infection au VIH) mal soigné que le reste de la population¹. Ces personnes ont également plus de risques de se suicider que les autres¹. Des études ont démontré que la dépression prédisposait au diabète et à l'infarctus du myocarde et inversement la dépression accroît le risque des maladies cardio-vasculaires¹. « La proportion de personnes atteintes de dépression qui présentent aussi d'autres maladies chroniques, dont le diabète et l'hypertension, est estimée à 60 % »¹.

Facteurs de risque communs aux troubles mentaux et aux maladies chroniques : alcoolisme, faible niveau socio-économique et stress¹.

Troubles mentaux et dépendance : « On constate aussi une nette concurrence des troubles mentaux et des toxicomanies »¹. La morbidité liée aux troubles mentaux et aux troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives représente 13 % à l'échelle mondiale¹. Les personnes atteintes de troubles mentaux sont aussi plus à risque de développer des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Et inversement, les personnes qui présentent un problème d'alcoolisme et de toxicomanie risquent davantage d'être éventuellement atteintes d'un trouble mental⁶.

Conséquences des troubles mentaux : pauvreté, perte de logement, incarcération¹⁻²⁻⁴⁻⁵⁻⁶

Un cadre de référence pour soutenir l'action en santé mentale des populations. Pascal Mantoura et collaborateurs ont élaboré un **cadre d'action** permettant d'identifier les différents déterminants sociaux de la santé mentale ainsi que les niveaux d'intervention à cibler pour améliorer la santé mentale des populations.

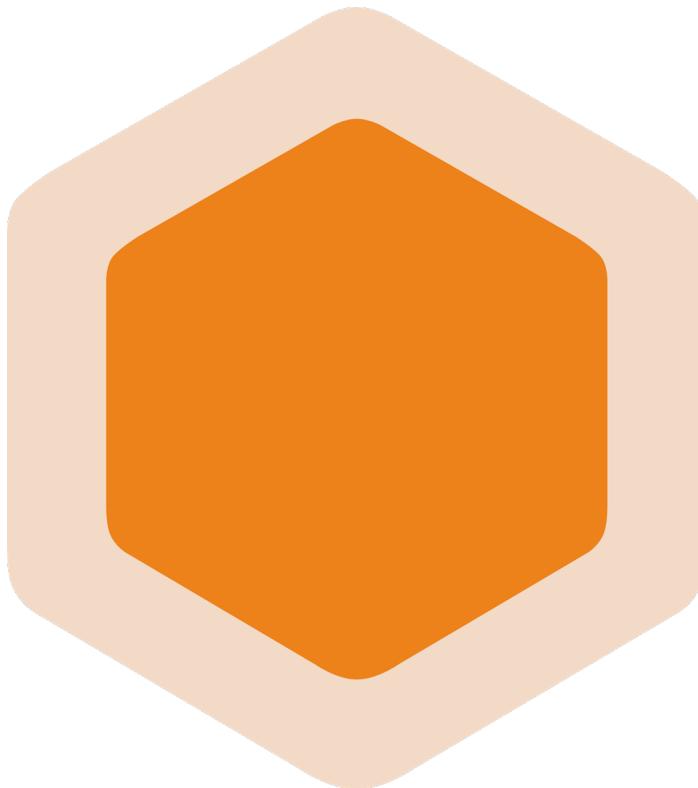
Facteurs de risque communs aux troubles mentaux et aux maladies chroniques : alcoolisme, faible niveau socio-économique et stress¹.

4. Impacts socio-économiques

Les troubles mentaux pèsent lourdement sur le système économique à cause de leur prévalence élevée et des incapacités qui en découlent. À l'échelle mondiale, on estime à 1000 milliards de dollars (US \$) par an la perte de productivité chez les personnes atteintes d'un trouble dépressif et anxieux⁴.

Au Canada, les troubles mentaux amputent l'économie canadienne de 50 milliards de dollars par année et ce chiffre aura dépassé les 2.5 millions de dollars dans les 30 prochaines années⁵.

« En Ontario, le fardeau des maladies mentales, incluant les dépendances, est plus important que celui de tous les types de cancer réunis et **7 fois plus important** que celui des maladies infectieuses »⁶.



B.

Plan d'élimination d'action en
santé mentale

1. Au Québec

La stratégie mondiale et la stratégie du Canada font de la promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux une priorité¹⁻². Au Québec la priorité en santé mentale est orientée vers la prévention du suicide et la prévention des troubles mentaux³⁻⁶ tandis que **la promotion de la santé mentale ne fait pas l'objet d'aucun plan d'action**.

La question de la santé mentale au Québec s'articule autour des deux documents :

- Le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 – Faire ensemble et autrement (PASM 2015-2020).
- Le Programme national de santé publique (PNSP) 2015-2025³⁻⁶. Dans le PNSP, la question de la santé mentale est positionnée « comme une préoccupation transversale à l'ensemble des actions de promotion et de prévention pour soutenir le développement des individus et façonnez des environnements sains et sécuritaires »³.

Le Plan d'action en santé mentale 2015-2020 – Faire ensemble et autrement (PASM 2015-2020) expose « un ensemble de mesures concrètes qui contribueront à venir en aide de manière ciblée et cohérente, le plus tôt possible, aux personnes atteintes ainsi qu'à leurs proches »⁶. Ce plan d'action est dirigé vers l'amélioration des services de soin de santé en matière de santé mentale⁶.

2. Au Canada

En 2012, la Commission de la santé mentale du Canada a élaboré une stratégie en matière de santé mentale nommée : **Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada**².

Le but de cette stratégie est d'améliorer la santé mentale et le bien-être de toute personne d'âge confondu vivant au Canada et de créer un système de santé capable de répondre adéquatement aux besoins de ces personnes d'horizon différent².

Les lignes directrices de cette stratégie se regroupent en 6 orientations. Chaque orientation comprend des priorités et des recommandations d'action.

- 1- Promouvoir la santé mentale tout au long de la vie à la maison, en milieu scolaire et au travail, et prévenir le plus possible les maladies mentales et le suicide.
- 2- Promouvoir le rétablissement et le bien-être et défendre les droits des personnes de tout âge ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale.
- 3- Donner accès à la bonne combinaison de services, de traitements et de formes de soutien en temps opportun, là où les personnes en ont besoin.
- 4- Réduire les inégalités en ce qui a trait aux facteurs de risque et à l'accès aux services en santé mentale et mieux répondre aux besoins des diverses communautés
- 5- Travailler avec les Premières nations, les Inuits et les Métis pour répondre aux besoins distincts de ces populations en matière de santé mentale en reconnaissant le caractère unique de leur situation, leurs droits et leur culture.
- 6- Mobiliser le leadership, améliorer les connaissances et favoriser la collaboration à tous les niveaux.

1- Promouvoir la santé mentale tout au long de la vie à la maison, en milieu scolaire et au travail, et prévenir le plus possible les maladies mentales et le suicide.

Priorité 1.1

Accroître la sensibilisation quant aux moyens de promouvoir la santé mentale, de prévenir le plus possible la maladie mentale et le suicide et de lutter contre la stigmatisation.

Priorité 1.2

Faire en sorte que les familles, les aidants, les écoles, les établissements postsecondaires et les organismes communautaires puissent intervenir dès qu'un problème se manifeste et promouvoir efficacement la santé mentale des enfants en bas âge et des jeunes pour réduire le plus possible les cas de maladie mentale et de suicide.

Priorité 1.3

Créer des milieux de travail propices au maintien d'une bonne santé mentale.

Priorité 1.4

Faire en sorte que les aînés, les familles, les établissements de services et les communautés aient une plus grande capacité de promouvoir la santé mentale des aînés, de prévenir la maladie mentale et le suicide le plus possible et d'intervenir dès qu'un problème se manifeste. Reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'autodétermination, y compris l'intégrité culturelle et la diversité

2- Promouvoir le rétablissement et le bien-être et défendre les droits des personnes de tout âge ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale.

Priorité 2.1

Orienter les politiques et les pratiques vers le rétablissement et le bien-être des personnes de tout âge ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale et leur famille.

Priorité 2.2

Permettre aux personnes ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale et à leur famille de participer activement à la prise de décisions relatives.

Priorité 2.3

Protéger les droits des personnes ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale

Priorité 2.4

Réduire la surreprésentation de personnes ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale dans le système judiciaire et fournir les services, traitements et formes de soutien appropriés à celles qui sont judiciarises

3- Donner accès à la bonne combinaison de services, de traitements et de formes de soutien en temps opportun, là où les personnes en ont besoin.

◆ Priorité 3.1

Élargir le rôle des services de première ligne pour répondre aux besoins en santé mentale.

◆ Priorité 3.2

Accroître la disponibilité et la coordination des services de santé mentale dans la communauté pour les personnes de tout âge.

◆ Priorité 3.3

Assurer un meilleur accès aux services, traitements et formes de soutien intensifs, aigus et très spécialisés lorsque les personnes ayant des troubles mentaux et des maladies mentales graves et complexes en ont besoin.

◆ Priorité 3.4

Reconnaitre le soutien par les pairs comme une composante essentielle des services de santé mentale.

◆ Priorité 3.5

Élargir l'accès au logement avec soutien et améliorer le soutien du revenu ainsi que l'aide à l'emploi et à l'éducation pour les personnes ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale et aider davantage leurs proches

4- Réduire les inégalités en ce qui a trait aux facteurs de risque et à l'accès aux services en santé mentale et mieux répondre aux besoins des diverses communautés

◆ Priorité 4.1

Se fixer comme objectif d'améliorer la santé mentale dans le cadre des efforts visant à créer de meilleures conditions de vie et de meilleurs résultats en matière de santé.

◆ Priorité 4.2

Améliorer les services et les formes de soutien en santé mentale destinés aux immigrants, aux réfugiés et aux membres des groupes ethnoculturels ou racialisés

◆ Priorité 4.3

S'attaquer aux difficultés pressantes en matière de santé mentale dans les communautés nordiques et éloignées

◆ Priorité 4.4

Mieux répondre aux besoins des minorités de langues officielles (francophone et anglophone) en matière de santé mentale

◆ Priorité 4.5

Répondre aux besoins particuliers en matière de santé mentale qui sont liés au sexe et à l'orientation sexuelle.

5- Travailler avec les Premières nations, les Inuits et les Métis pour répondre aux besoins distincts de ces populations en matière de santé mentale en reconnaissant le caractère unique de leur situation, leurs droits et leur culture.

 **Priorité 5.1**

Établir un continuum coordonné de services de mieux-être mental (services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie) pour et par les Premières nations qui comprend des approches traditionnelles, culturelles et courantes.

 **Priorité 5.2**

Établir un continuum coordonné de services de santé mentale (services de santé mentale et de traitement de la toxicomanie) pour et par les Inuits qui comprend des approches traditionnelles, culturelles et cliniques.

 **Priorité 5.3**

Renforcer la capacité des Métis à améliorer la santé mentale et à accroître l'accès aux services en santé mentale et en toxicomanie au moyen de processus de participation et de recherche efficaces, inclusifs et équitables.

 **Priorité 5.4**

Renforcer les interventions qui visent les enjeux de santé mentale des Premières nations, des Inuits et des Métis dans les milieux urbains et ruraux et les enjeux sociaux complexes qui ont des répercussions sur la santé mentale.

6- Mobiliser le leadership, améliorer les connaissances et favoriser la collaboration à tous les niveaux.

◆ Priorité 6.1

Coordonner les politiques en matière de santé mentale entre les gouvernements et entre les divers secteurs

◆ Priorité 6.2

Améliorer la collecte de données, la recherche et l'échange de connaissances partout au Canada

◆ Priorité 6.3

Renforcer les capacités des ressources humaines en santé mentale

◆ Priorité 6.4

Élargir le rôle de leader des personnes ayant des troubles mentaux ou une maladie mentale et de leurs proches dans l'orientation des politiques en matière de santé mentale.

En 2016, la commission de la santé mentale du Canada a complété la stratégie par un cadre d'action intitulé *Pour faire progresser la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada : Cadre d'action*

Le cadre d'action met de l'avant 4 principes :

1. Leadership et financement;
2. Promotion et prévention;
3. Accès et services;
4. Données et recherche

Le plan stratégique de la commission s'appuie sur 3 objectifs :

1. Leadership, partenariat et renforcement des capacités;
2. Promotion et concrétisation de la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada;
3. Mobilisation des connaissances

3. Dans le monde

Dévant la charge mondiale que représentent les troubles mentaux, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a élaboré en 2012 un plan d'action global pour la santé mentale afin de mettre en place une réponse globale coordonnée entre les secteurs de la santé et les secteurs sociaux des différents pays¹. Le plan d'action porte sur les services, les politiques, la législation, les plans, les stratégies et les programmes et met l'accent sur :

- La promotion de la santé mentale
- La prévention des maladies
- Le traitement
- La réadaptation
- Les soins
- La guérison

Le but de ce plan est de créer des synergies avec les programmes pertinents déjà existants¹. Il vise, quelles que soient les ressources disponibles, à améliorer la réponse du secteur social et des autres secteurs intéressés et propose des stratégies de promotion et de prévention¹.

Le plan d'action inclut les objectifs suivants:

- Renforcer le leadership et la gouvernance dans le domaine de la santé mentale;
- Fournir des services de santé mentale et d'aide sociale complets, intégrés et adaptés aux besoins dans un cadre communautaire;
- Mettre en œuvre des stratégies de promotion et de prévention dans le domaine de la santé mentale;
- Renforcer les systèmes d'information, les bases factuelles et la recherche dans le domaine de la santé mentale.

Cette stratégie comprend 6 approches et principes :

1. Une couverture sanitaire universelle
2. Le respect des conventions relatives aux droits des personnes handicapées et aux autres instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme.
3. Des pratiques fondées sur des données factuelles tenant compte de la diversité culturelle
4. Une approche basée sur la théorie de parcours la vie
5. Approche multisectorielle
6. Autonomisation des personnes souffrant de troubles mentaux et de handicaps psychosociaux

Par ailleurs, le [plan d'action globale pour la santé mentale 2013-2020](#) propose un ensemble d'action à mener par les États membres, le secrétariat, les partenaires internationaux et nationaux pour atteindre chacun des objectifs.

L'[Atlas de la santé mentale](#) est le principal référentiel d'information mondiale en matière de santé mentale⁷. Il permet à partir d'un ensemble d'indicateurs de déterminer si les objectifs établis dans le plan d'action en santé mentale 2013-2020 sont atteints par les États membres de l'OMS⁷. Le dernier en date est celui de 2014⁷.

L'OMS a également lancé en 2008 un [Guide d'intervention du Programme d'action combler les lacunes en santé mentale](#)⁸. Ce guide basé sur des données probantes fournit des directives techniques, des outils et des modules de formation aux prestataires de soins de première et deuxième ligne des structures de soins non spécialisées. Il a pour objectif d'améliorer l'accessibilité de la prise en charge des troubles mentaux, neurologiques ou liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les pays à revenu faible ou intermédiaire⁸.

Par ailleurs l'OMS a élaboré d'autres recommandations utiles pour améliorer la qualité des services et des soins en matière de santé mentale.

- [Guide des politiques et des services de santé mentale](#)
- [« QualityRights Tool Kit » de l'OMS](#)
- [Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence](#)



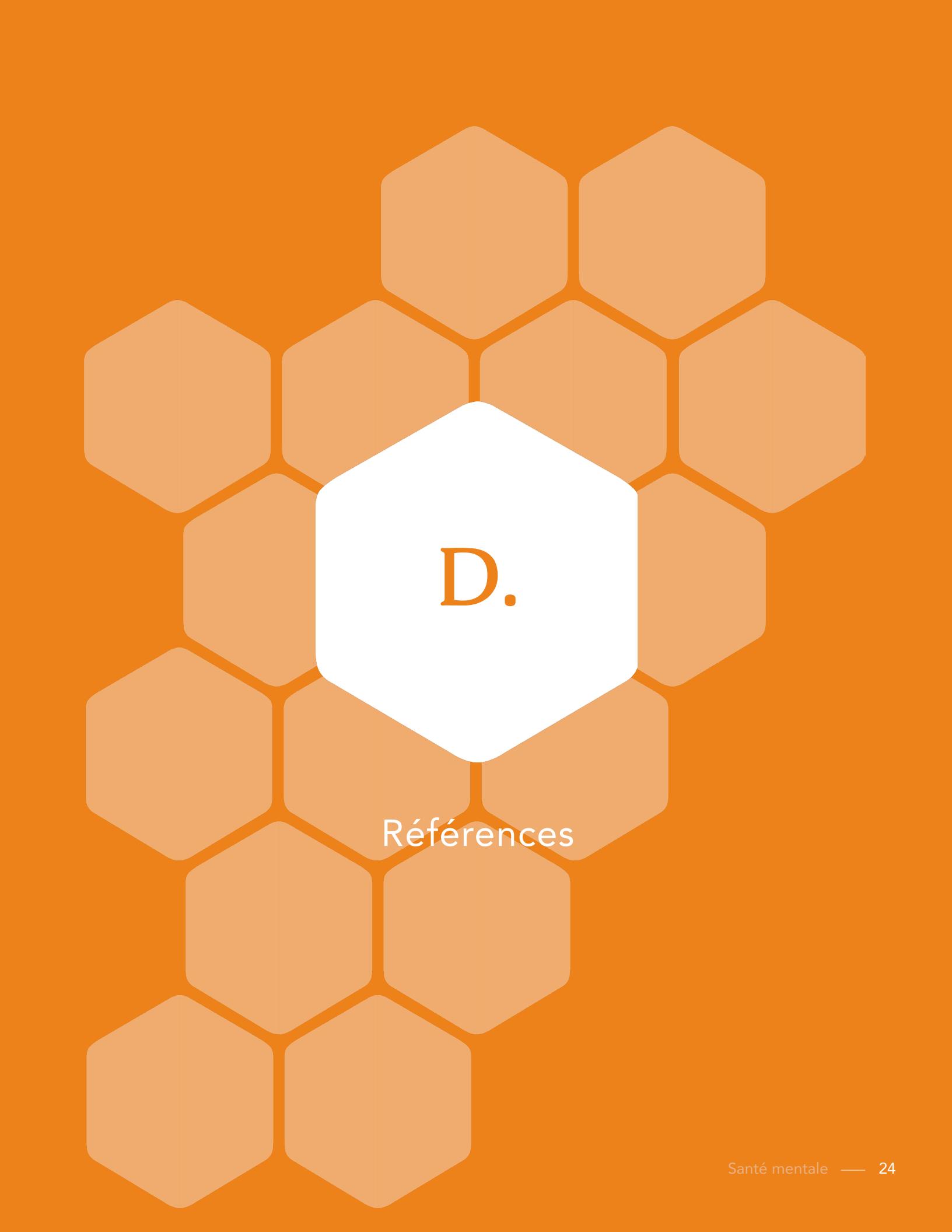
C.

OUTILS CLINIQUES ET RÉFÉRENCES À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DES INTERVENANTS

Dans les sections suivantes, vous trouverez quelques outils de référencement destinés aux professionnels de la santé et des intervenants œuvrant auprès des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

- La série de trousseaux d'outils. Pour ~Les prestataires de soins de santé et les planificateurs ~ ~ Les usagers, les familles et les aidants naturels ~~ Les éducateurs ~. Cette trousse vise à donner aux prestataires de soins de santé et autres professionnels les outils nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des personnes autochtones.
- **BOÎTE À OUTILS EN SANTÉ MENTALE** : Ce site est le site du département de médecine de famille et d'urgence de la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Vous y trouverez les lignes directrices et guides d'intervention spécifique à chaque trouble mental.
- **Avis scientifique sur les interventions efficaces en promotion de la santé mentale et en prévention des troubles mentaux.** Ce rapport de 2008 de l'INSPQ propose un éventail d'intervention analysé et reconnu pertinent pour promouvoir la santé mentale et prévenir les troubles mentaux. Vous y trouverez les mesures à prendre et des recommandations visant les enfants de 0 à 5 ans et leurs familles, les jeunes de âges de 6 à 17 ans et les jeunes adultes et les adultes. Un cadre conceptuel intéressant y figure également. (renvoyer vers un lien)
- **L'outil alliance** permet de soutenir les médecins de famille afin d'améliorer la prestation de service pour les personnes qui souffrent de troubles de santé mentale. Il permet de donner d'identifier les ressources disponibles en santé mentale (à savoir les guides de pratiques cliniques, les protocoles de soin, et les outils de mesure de l'état du patient)
- **Santé mentale : relever les défis, trouver des solutions.** Il s'agit du programme d'action de l'OMS.
- **Élargir l'accès aux soins pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives.** Vous trouverez dans ce rapport le plan d'action élaborer par l'OMS pour les que les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire puissent développer les services de prise en charge des troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives
- **Soins et services en santé mentale : la force collaborative de la 1re ligne.** Cette revue vous permettra de faire le point sur la situation actuelle d'offre de service en santé mentale au Québec. Vous y trouverez quelques pistes d'action pour rendre les services plus efficents.

- **OMS : Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020.** Ce plan d'action global reconnaît le rôle essentiel de la santé mentale dans la réalisation de l'objectif de la santé pour tous. Il repose sur une approche portant sur toute la durée de la vie, vise à parvenir à l'équité moyennant la couverture sanitaire universelle et souligne l'importance de la prévention.
- **Guide d'intervention mhGAP pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les structures de soins non spécialisées.** Ce Guide d'intervention mh-GAP expose les interventions recommandées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et contient des recommandations reposant sur les données factuelles pour identifier et prendre en charge un certain nombre de pathologies prioritaires.
- **La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada.** Ce document dresse un portrait inquiétant des dépenses que devront assumer les gouvernements et les entreprises au cours des trente prochaines années en raison des problèmes de santé mentale.
- **ATLAS 2014 DE LA SANTE MENTALE.** Ce document constitue une source d'information complète sur la situation mondiale de la santé mentale.
- **Prevention and Promotion in Mental Health.** Ce document de l'OMS met de l'avant la promotion de la santé mention et la prévention des troubles mentaux comme stratégie pour réduire les troubles mentaux.
- **VERS LE RÉTABLISSEMENT ET LE BIEN-ÊTRE Cadre pour une stratégie en matière de santé mentale au Canada.** Ce document propose un plan pour la création d'un système de santé mentale véritable qui stimulera et entretiendra les forces, les capacités et les ressources des personnes et des communautés, tout en atténuant ou en éliminant les obstacles et les barrières à l'atteinte de la meilleure santé mentale possible pour tous.
- **Troubles mentaux, toxicomanie et autres problèmes liés à la santé mentale chez les adultes québécois Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (cycle 1.2).** Cette série de cinq brochures dresse un portrait de l'état de santé mentale des Québécois, le compare avec celui d'autres Canadiens et suggère des pistes pour de futures enquêtes de surveillance.



D.

Références

1. Organisation mondiale de la santé. Plan d'action global pour la santé mentale 2013-2020. [En ligne]. Genève (CH) : Édition de l'OMS; 2013. [cité 20.août.2019]. Disponible: https://www.who.int/mental_health/action_plan_2013/fr/
2. Mental Health Commission of Canada. Changer les orientations, changer des vies: stratégie en matière de santé mentale pour le Canada [Internet]. Calgary, Alta.: Commission de la santé mentale du Canada; 2012 [cité 20 août 2019]. Disponible sur: <http://www.deslibris.ca/ID/232694>
3. Ministère de la santé et des services sociaux, Direction des communications. Programme national de santé publique 2015-2025: pour améliorer la santé de la population du Québec. Québec: Ministère de la santé et des services sociaux, Direction des communications; 2015.
4. Organisation mondiale de la santé. Journée mondiale de la santé mentale 2017 - la santé mentale au travail. [En ligne]. Suisse (CH). Édition de l'OMS.2017; [cité 07.03.2019]. Disponible: https://www.who.int/mental_health/world-mental-health-day/2017/fr/
5. La Commission de la santé mentale du Canada. La nécessité d'investir dans la Santé mentale Au Canada. Une personne sur cinq est aux prises avec une maladie mentale chaque année au Canada. [En ligne]. Ottawa (ON);2011. [Cité 7.03.2019]. Disponible : https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/Investing_in_Mental_Health_FINAL_FRE_0.pdf
6. Ministère de la Santé et des Services sociaux. Faire ensemble et autrement. Plan d'action en santé mentale. 2015-2020. Québec : La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux.; 2017
7. Organisation mondiale de la Santé. Atlas 2014 de la Santé Mentale. [En ligne]. Genève (CH) : Édition de l'OMS; 2015. [cité 20.août.2019]. Disponible : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/204409/9789241565011_fre.pdf?sequence=1
8. Organisation mondiale de la santé. Guide d'intervention mhGAP pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les structures de soin non spécialisées: version 1.0. Genève: Organisation mondiale de la Santé; 2011. Disponible: https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44501/9789242548068_fre.pdf?sequence=1
9. Commission de la santé mentale du Canada. Pour faire progresser la Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada : Cadre d'action (2017–2022). [Internet]. Ottawa (Ontario), ; 2016. Disponible: https://www.mentalhealthcommission.ca/sites/default/files/2016-08/pour_faire_progresser_la_Strategie_en_matiere_de_sante_mentale_pour_le_canada_cadre_dac.pdf

Ma communauté connectée

VOLET INCLUSION SOCIALE

Santé mentale

